Appel Public à Candidature pour la désignation de personnalités extérieures relevant du monde économique du Conseil d’Administration de l’Ecole Centrale de Marseille (sièges de suppléant)

En février 2025, l’ensemble des mandats des collèges centraux de l’Ecole Centrale de Marseille ont été renouvelés.

Le 26 février, le Conseil d’administration\* composé de 14 personnalités élues et de 6 représentants des collectivités territoriales et institutions partenaires désignés, ont désigné à la majorité absolue des membres présents ou représentés, pour un mandat de 4 ans, **huit personnalités relevant du monde économique** qui ont candidaté à la suite d’un appel public à candidature.

Suite à ces désignations, quatre sièges de suppléant demeurent vacants. Un nouvel appel à candidatures est donc organisé à la suite du Conseil d’administration de juillet 2025.

**Modalités de dépôt des candidatures**

***Les candidatures doivent être transmises :***

**Uniquement par email** à dgs@centrale-med.fr

***aucune remise en mains propres ne sera acceptée.***

***Pour être recevables, les candidatures doivent obligatoirement comprendre*** :

* Une copie d’une pièce d’identité du candidat
* Un curriculum vitae
* La déclaration de candidature dûment remplie et signée

**La date limite de réception des candidatures est fixée au 22 septembre 2025**

**Calendrier**

|  |  |
| --- | --- |
| Mardi 15 juillet 2025 | Diffusion de l’appel à candidature sur le site internet de l’école |
| Lundi 22 septembre 2025 | Date limite de dépôt des candidatures  par courriel à @dgs |
| Jeudi 2 octobre 2025 | Transmission des dossiers de candidature  aux membres du conseil d’administration par voie électronique |
| Jeudi 16 octobre 2025 | Désignation des personnalités extérieures émanant du monde économique par les membres du conseil d’administration |

*\* Le conseil d'administration détermine la politique générale de l'établissement, se prononce, sous réserve de la réglementation nationale, sur l'organisation générale des études, ainsi que sur les programmes de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale. Il propose les mesures propres à favoriser la vie de la communauté. Il vote le budget et approuve les comptes, il fixe la répartition des emplois qui sont alloués par les ministres compétents. Il autorise le directeur à engager toute action en justice. Il approuve les accords et conventions signés par le directeur et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, prises de participation, créations de filiales, acceptations de dons et legs, acquisitions immobilières. Lorsqu'un conseil académique compétent en matière disciplinaire n'a pas été créé, les compétences prévues aux articles L. 712-6-2, L. 811-5, L. 811-6 et L. 952-7 à L. 952-9 sont exercées par le conseil d'administration.*

**Déclaration de candidature**

**En qualité de personnalité extérieure suppléante**

**du Conseil d’Administration**

**de l’Ecole Centrale de Marseille**

A faire parvenir à la Direction Générale des Services

par mail à : [dgs@centrale-med.fr](mailto:dgs@centrale-med.fr)

impérativement et au plus tard pour le **22 septembre 2025**

Nom  :

Prénom :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Téléphone :

**Catégorie à laquelle vous postulez**:

**> Personnalité extérieure suppléante représentant le monde économique** *(Conformément à l’article*

*9-A-2 des statuts de l’école Centrale de Marseille).*

**Motivation de l’acte de candidature** :

**Signature du candidat**

***Joindre à cette candidature, un curriculum vitae et une copie d’une pièce d’identité.***

*Ces documents seront transmis aux membres élus et nommés du Conseil d’administration, ainsi qu’aux personnalités extérieures représentant les collectivités territoriales et institutions partenaires, en prévision de la réunion qui aura à étudier votre candidature.*